



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emplois</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>DGER/SDEDC/2026</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 9

Objet : Second appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026

Destinataires d'exécution
<p>Administration centrale (DGER et SRH) Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p>

La présente note de service ouvre le second appel du cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les emplois ouverts au recrutement sont régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et donnent lieu à détachement.

Textes de référence : Décret n°2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Arrêté du 8 avril 2025 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2020-31 du 16 janvier 2020 diffusant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité ;

Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement. Il s'agit des postes de direction ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 8 avril 2025 pris pour l'application de ce décret (« *arrêté-liste* »).

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026, à l'issue du premier appel à candidatures. D'autre part, de présenter les modalités de candidature ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2026, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agri [note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>].

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A – Dispositions générales ;
- B – Cas particuliers ;
- C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2026.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, **doivent obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note**. Il s'agit du directeur de l'EPLEFPA pour les postes de directeur adjoint ou de directeur de centre constitutif, de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique, pour les postes de directeur d'EPLEFPA. Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte, des caractéristiques, des objectifs attendus du poste visé. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

L'accès à ces postes se fait par voie de détachement pour les candidats remplissant les conditions d'accès au statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, les conditions d'accès au statut d'emploi sont rappelées en partie II de la présente note.

Les candidats retenus ne remplissant pas les conditions d'accès au statut d'emploi pourront être affectés en qualité de « faisant fonction » pour la durée de l'année scolaire 2026/2027.

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

La campagne annuelle de mobilité repose sur deux appels à candidatures. Le premier appel est organisé par la présente note de service. Il est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels du ministère en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2026.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux des candidats énoncés précédemment, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats de ce second appel seront publiés le mercredi 13 mai 2026.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau pour assurer une prise de poste au 1er septembre 2026 au plus tard.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, l'ensemble des emplois de direction en EPLEFPA sont inscrits sur l'arrêté-liste . Le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une **durée maximale de quatre ans renouvelable une fois**. »).

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emploi n'autorise que deux situations de « prolongation exceptionnelle » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée plafonnée à deux ans (article 7 du décret 2019-1135 du 5 novembre 2019).

Sont publiés au 2nd tour de la mobilité :

- Les postes publiés vacants au 1^{er} tour dont aucun candidat n'a été retenu
- Les postes devenus vacants à l'issue du 1^{er} tour
- Les postes réputés vacants suite au départ effectif de l'occupant (retraite, mobilité, etc.)
- Les postes occupés par des agents ayant saisi une déclaration d'intention de mobilité (DIM) et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2026. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle de cet établissement, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

Les conditions d'éligibilité et d'affectation varient selon le statut juridique des postes publiés, qui est précisé sur la fiche de poste.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- Les directeurs et les directeurs adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2025.;
- et, **qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire** mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - les directeurs contractuels en CDI

Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné étant réservé aux fonctionnaires, les agents contractuels ne pourront prétendre au détachement dans l'emploi, y compris lorsqu'ils sont bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi.

Les conditions de détachement dans le statut d'emplois pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* *grade d'avancement :*

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** *en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.*

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut sont soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement à tout moment et sans préavis. Cette période probatoire ne s'applique pas en cas de reconduction dans un même emploi mais est applicable lors de toute mobilité.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MAASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MAASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » (<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>) ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, Igaps, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 26 mars au 15 avril 2026 à minuit**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les **candidatures validées** (*signées*) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 15 avril 2026 inclus**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre ;
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation ;
- l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ;
- l'annexe B bis, si besoin, en cas de « mobilité double » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MAASA) ;
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2.de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MAASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricol (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MAASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MAASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricol. À cet effet, ils doivent se rapprocher du

gestionnaire local Agricol (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au **15 avril 2026, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitæ (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement, ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative), ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, *B bis* (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique direct**,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés des supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 15 avril 2026**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, **et au plus tard le 15 avril 2026**, le candidat adresse :

- un exemplaire de son CV,
- de la lettre de motivation,
- des annexes B, *B bis* et C,

sous format électronique (PDF)

à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 » Toute candidature transmise de manière incomplète ou passé ce délai sera déclarée **irrecevable** par la DGER.

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLEFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, **avant le 15 avril 2026**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Etapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **AgriMob du 16 au 21 avril 2026, minuit**.

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MAASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 21 avril 2026** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans AgriMob** et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 29 avril 2026, minuit**, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la pré-sélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans AgriMob du 30 avril au 4 mai 2026. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emplois correspondant sont nommés comme faisant-fonction pour la durée de l'année scolaire 2026-2027.

Les résultats de ce second appel à candidatures seront publiés le mercredi 13 mai 2026, sur le site recruteur du MAASA (<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/>). Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2026 doit :

- le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026

Les postes proposés au premier appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

D – CALENDRIER GENERAL

<u>Candidats relevant du MAASA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	Mercredi 15 avril 2026 inclus
<u>Candidats externes au MAASA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)	<i>(date de validation dans Agrimob ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 16 au 21 avril 2026
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLEFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 22 au 29 avril 2026
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Du 30 avril au 4 mai 2026
	Publication des résultats	Mercredi 13 mai 2026

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**Le sous-directeur de la gestion des carrières et
de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Marc CASTAINGS

Liste des emplois publiés au 2nd tour de la campagne 2026 des équipes de direction en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	N° ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
							V	SV
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA Campus Agronova à Montbrison Précieux	EPLFPA Campus Agronova à Montbrison Précieux	Groupe II ES	A30011561	56401		X
		EPLFPA de Brioude Bonnefont	EPLFPA de Brioude Bonnefont	Groupe II ES	A30001670	56442		X
		EPLFPA de Contamine sur Arve	EPLFPA de Contamine sur Arve	Groupe II ES	A30011919	56458		X
		EPLFPA de Montravel-Villars	EPLFPA de Montravel	Groupe II ES	A30011627	56490		X
		EPLFPA de Voiron	EPLFPA de Voiron	Groupe II ES	A30011431	56541		X
		EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour	EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour	Groupe II ES	A30001651	56554		X
		EPLFPA de Cognin	EPLFPA de Cognin	Groupe II ES	A30011897	56457		X
		EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	Groupe II ES	A30001439	56558		X
		EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	Groupe II ES	A30011372	56467	X	
		EPLFPA d'Aurillac	EPLFPA d'Aurillac	Groupe II ES	A30001559	56419	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA du Morvan	EPLFPA du Morvan	Groupe II ES	A30002353	56563		X
		ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	Groupe II ES	A30004577	56400		X
		EPLFPA de Lons Le Saunier - Mancy	EPLFPA de Lons Le Saunier - Mancy	Groupe II ES	A30022081	56481		X
		EPLFPA de Lons Le Saunier - Montmorot	EPLFPA de Lons Le Saunier - Montmorot	Groupe II ES	A30004614	56483		X
		EPLFPA de Vesoul	EPLFPA de Vesoul	Groupe II ES	A30004767	56535	X	
		EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Groupe I	A30002998	56452		X
	Bretagne	EPLFPA de Quimper Brehoulou	EPLFPA de Quimper Brehoulou	Groupe II ES	A30002887	56505		X
		EPLFPA de Saint Aubin du Cormier	EPLFPA de Saint Aubin du Cormier	Groupe II ES	A30022085	56515		X
		EPLFPA de Bourges - Le Sollier	EPLFPA de Bourges - Le Sollier	Groupe II ES	A30003664	56437		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Châteauroux	EPLFPA de Châteauroux	Groupe II ES	A30003527	56454		X
		EPLFPA du Loiret	EPLFPA du Loiret	Groupe I	A30003877	56559		X
		EPLFPA de Chartres	EPLFPA de Chartres	Groupe II ES	A30003458	56449	X	
	Corse	EPLFPA de Sartène	EPLFPA de Sartène	Groupe II ES	A30004424	56524		X
	Grand-Est	EPLFPA de Châlons en Champagne	EPLFPA de Châlons en Champagne	Groupe II ES	A30004215	56451		X
		EPLFPA de Rethel	EPLFPA de Rethel	Groupe II ES	A30004005	56509		X
	Hauts-de-France	EPLFPA d'Abbeville	EPLFPA d'Abbeville	Groupe II ES	A30009567	56406		X
		EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache	Groupe II ES	A30009357	56530		X
		EPLFPA du Pas de Calais	EPLFPA du Pas de Calais	Groupe I	A30007885	56564		X
		EPLFPA d'Amiens	EPLFPA d'Amiens	Groupe II ES	A30009494	56414		X
		EPLFPA des Flandres - Lomme	EPLFPA des Flandres - Lomme	Groupe II ES	A30007768	56553		X
		EPLFPA de l'Oise	EPLFPA de l'Oise	Groupe II ES	A30009402	56544		X
	Île-de-France	CEZ Rambouillet	CEZ Rambouillet	Groupe II ES	A30025427	56380		X
		EPLFPA de Brie Comte Robert	EPLFPA de Brie Comte Robert	Groupe II ES	A30004885	56440		X
	Normandie	EPLFPA de Saint Lô Thère	EPLFPA de Saint Lô Thère	Groupe II ES	A30022084	56521		X
		EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées	Groupe I	A30008270	56411		X
		EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	Groupe II ES	A30008226	56519		X
		EPLFPA de Vire	EPLFPA de Vire	Groupe II ES	A30008035	56539		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bressuire	EPLFPA de Bressuire	Groupe II ES	A30010020	56438		X
		EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Groupe I	A30006098	56479		X
		EPLFPA de Pau Montardon	EPLFPA de Pau Montardon	Groupe I ES	A30001291	56499		X
		EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	Groupe II ES	A30005903	56402		X
		EPLFPA de l'Osellerie (Angoulême)	EPLFPA de l'Osellerie (Angoulême)	Groupe I	A30009630	56417		X
		EPLFPA de Brive Vouzezac	EPLFPA de Brive Vouzezac	Groupe II ES	A30005761	56443		X
	Occitanie	EPLFPA Villefranche de Rouergue	EPLFPA Villefranche de Rouergue	Groupe II ES	A30006781	56538		X
		EPLFPA d'Ondes	EPLFPA d'Ondes	Groupe II ES	A30006976	56425		X
		EPLFPA de Figeac	EPLFPA de Figeac	Groupe II ES	A30007230	56463		X
		EPLFPA de Mirande	EPLFPA de Mirande	Groupe I	A30007159	56489		X
		EPLFPA de Nîmes	EPLFPA de Nîmes	Groupe II ES	A30005294	56495		X
	PACA	EPLFPA de Saint Gaudens	EPLFPA de Saint Gaudens	Groupe II ES	A30006940	56516		X
		EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon	Groupe II ES	A30010702	56420	X	
	Pays de la Loire	EPLFPA de La Roche sur Yon	EPLFPA de La Roche sur Yon	Groupe II ES	A30009102	56477		X
		EPLFPA d'Angers Le Fresne	EPLFPA d'Angers Le Fresne	Groupe II ES	A30008731	56416		X
		EPLFPA de Laval	EPLFPA de Laval	Groupe I	A30008856	56478		X
		EPLFPA de Montreuil Bellay	EPLFPA de Montreuil Bellay	Groupe II ES	A30022541	56491		X
		EPLFPA de Nantes Terre Atlantique	EPLFPA de Nantes Terre Atlantique	Groupe II ES	A30008668	56493		X
		EPLFPA d'Aubenas	EPLFPA d'Aubenas	Groupe III	A30011031	56418		X
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de la roche sur Foron	EPLFPA de la roche sur Foron	Groupe III	A30011960	56476	X	
		EPLFPA de Valence	EPLFPA de Valence	Groupe III ES	A30013554	56533		X
		EPLFPA de Bourg en Bresse	EPLFPA de Bourg en Bresse	Groupe III ES	A30010972	56436		X
		EPLFPA de Cibeins	EPLFPA de Cibeins	Groupe III	A30010907	56455		X
EPLFPA de Grenoble Saint Ismier		EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	Groupe III	A30011373	56468		X	
EPLFPA de La Côte Saint André		EPLFPA de La Côte Saint André	Groupe III ES	A30013595	56475		X	
EPLFPA de Lyon-Dardilly		EPLFPA de Lyon	Groupe III	A30011669	56486		X	
EPLFPA de Romans		EPLFPA de Romans	Groupe III	A30011177	56514		X	
EPLFPA de Saint Genis Laval		EPLFPA de Saint Genis Laval	Groupe III	A30034812	56518		X	
EPLFPA de Vienne-Seysssel		EPLFPA de Vienne-Seysssel	Groupe III	A30036711	56537		X	
EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour		EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour	Groupe III	A30030488	56555		X	
EPLFPA de La Côte Saint André		Site de la Tour du Pin	Groupe II	A30011292	56474	X		
EPLFPA de Marmilhat (Clermont Ferrand)		Site de Marmilhat	Groupe III ES	A30001826	56456		X	
EPLFPA de Roanne Chervé Noiretable		Site de Noiretable	Groupe II	A30036705	56512		X	
Bourgogne-Franche-Comté		EPLFPA de Besançon	EPLFPA de Besançon	Groupe III ES	A30004491	56430		X
	EPLFPA de Lons Le Saunier - Montmorot	EPLFPA de Lons Le Saunier - Montmorot	Groupe III	A30004615	56485		X	
	EPLFPA de Valdoie	EPLFPA de Valdoie	Groupe III	A30004830	56532		X	
	EPLFPA de Vesoul	EPLFPA de Vesoul	Groupe III ES	A30004768	56536		X	
	EPLFPA de Beaune	EPLFPA de Beaune	Groupe III	A30002058	56427		X	
	EPLFPA de Lons Le Saunier - Mancy	EPLFPA de Lons Le Saunier - Mancy	Groupe III	A30004720	56482		X	
	EPLFPA de Mâcon Davayé	EPLFPA de Mâcon Davayé	Groupe III	A30002406	56492		X	
	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Groupe III ES	A30002120	56508		X	
	EPLFPA de Fontaines Sud Bourgogne	Site de Charolles	Groupe II	A30002454	56465		X	
	EPLFPA de Nevers Cosne Plagny	Site de Plagny	Groupe II	A30002328	56494		X	
	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Site de Plombières-les-Dijon	Groupe II	A30013068	56507		X	
	Bretagne	EPLFPA de Guingamp Kernilien	EPLFPA de Guingamp Kernilien	Groupe III	A30002699	56469		X
EPLFPA de Caulnes		EPLFPA de Caulnes	Groupe III	A30002834	56448		X	
EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver		EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Groupe III ES	A30002999	56453		X	
EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont		EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Groupe III	A30003224	56504		X	
EPLFPA de Quimper Brehoulou		EPLFPA de Quimper Brehoulou	Groupe III	A30002888	56506		X	
EPLFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont		Site de Saint Jean Brévelay	Groupe II	A3PH00013	56503		X	
EPLFPA de Tours Fondettes		EPLFPA de Tours Fondettes	Groupe III ES	A30003611	56531		X	
EPLFPA de Chartres	EPLFPA de Chartres	Groupe III	A30003459	56450		X		

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	N° ODISSEE	Numéro de publication	Publication		
							V	SV	
Directeur adjoint - FIS	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	EPLFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	Groupe III ES	A3D003750	56534		X	
		EPLFPA du Loir-et-Cher	EPLFPA du Loir-et-Cher	Groupe III ES	A3D003878	56561		X	
		EPLFPA du Loir-et-Cher	Site de Beaune la Rolande	Groupe II	A3D003969	56560		X	
		EPLFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	Site de Chambray-Lès-Tours	Groupe II	A3D024410	56413		X	
	Grand-Est	EPLFPA du Bas-Rhin (Obernai)	EPLFPA du Bas-Rhin (Obernai)	Groupe III ES	A3D000420	56424		X	
		EPLFPA de Meurthe et Moselle	EPLFPA de Meurthe et Moselle	Groupe III ES	A3D006264	56488		X	
		EPLFPA de Reethel	EPLFPA de Reethel	Groupe III ES	A3D004006	56511		X	
		EPLFPA Les Sillons de Haute-Alsace	Site Colmar Wintzenheim	Groupe II	A3D021783	56405		X	
		EPLFPA Agri-Pôles Haute-Marne	Site de Fayl Billot	Groupe II	A3D030902	56547		X	
		EPLFPA du Bas-Rhin (Obernai)	Site d'Erstein	Groupe II	A3D000489	56423		X	
	Hauts-De-France	EPLFPA des Flandres - Lomme	EPLFPA des Flandres - Lomme	Groupe II	A3D021193	56552		X	
		EPLFPA de Douai	EPLFPA de Douai	Groupe III ES	A3D007646	56462		X	
		EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache	Groupe III	A3D009338	56551		X	
		EPLFPA d'Amiens	EPLFPA d'Amiens	Groupe III ES	A3D009495	56415		X	
		EPLFPA du Pas de Calais	EPLFPA du Pas de Calais	Groupe III ES	A3D007887	56566		X	
		EPLFPA de Crézancy	Site d'Aumont	Groupe II	A3D009327	56460		X	
		EPLFPA du Pas de Calais	Site de Radighem	Groupe II	A3D007886	56565		X	
		EPLFPA de Douai	Site Le Quesnoy	Groupe II	A3D007648	56461		X	
		Île-de-France	EPLFPA de La Bretonnière	EPLFPA de La Bretonnière	Groupe III	A3D004964	56473		X
			EPLFPA de Coutances	EPLFPA de Coutances	Groupe III ES	A3D008149	56459		X
	Normandie	EPLFPA de l'Eure	EPLFPA de l'Eure	Groupe III ES	A3D008372	56543		X	
		EPLFPA du Robillard	EPLFPA du Robillard	Groupe III	A3D007970	56567		X	
		EPLFPA d'Evreux	EPLFPA d'Evreux	Groupe III	A3D008463	56422		X	
		EPLFPA de Saint Lô Thère	EPLFPA de Saint Lô Thère	Groupe III ES	A3D008087	56522		X	
		EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	Groupe III ES	A3D008504	56527		X	
		EPLFPA de Vire	EPLFPA de Vire	Groupe III	A3D027744	56540		X	
		EPLFPA d'Alençon - Sées	Site d'Alençon	Groupe II	A3D018076	56412		X	
		EPLFPA de Seine-Maritime	Site de Merval	Groupe II	A3D008580	56525		X	
		EPLFPA de l'Eure	Site de Neubourg	Groupe II	A3D008422	56542		X	
		Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Groupe III ES	A3D000333	56572		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bourcefranc	EPLFPA de Bourcefranc	Groupe III	A3D0100007	56435		X	
		EPLFPA d'Ahun	EPLFPA d'Ahun	Groupe III ES	A3D006013	56407		X	
		EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Groupe III ES	A3D006099	56480		X	
		EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	Groupe III	A3D005904	56403		X	
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	EPLFPA de Bordeaux Gironde	Groupe III ES	A3D000777	56434		X	
		EPLFPA de Brive Voutezac	EPLFPA de Brive Voutezac	Groupe III	A3D005762	56444		X	
		EPLFPA de Kyoto à Poitiers	EPLFPA de Kyoto à Poitiers	Groupe III	A3D010169	56472		X	
		EPLFPA de Thuré	EPLFPA de Thuré	Groupe III	A3D030422	56539		X	
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	Site de la Tour Blanche	Groupe II	A3D036698	56432		X	
		EPLFPA de Haute Corrèze	Site de Meymac	Groupe II	A3D029303	56471		X	
		EPLFPA des Landes	Site de Sabres	Groupe II	A3D001069	56556		X	
		EPLFPA Terres et Paysages Sud Deux Sèvres (Jacques Bujault de)	Site de Sainte Pèzerne	Groupe II	A3D022385	56404		X	
		EPLFPA de Pau Montardon	Site d'Oloron Sainte Marie	Groupe II	A3D001402	56500		X	
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	Site du Haillan	Groupe II	A3D036702	56411		X	
		Occitanie	EPLFPA de Pamiers	EPLFPA de Pamiers	Groupe III	A3D006597	56408		X
	EPLFPA de Castelnaudary		EPLFPA de Castelnaudary	Groupe III ES	A3D005246	56447		X	
	EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature		EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	Groupe III ES	A3D005135	56445		X	
	EPLFPA de Figeac		EPLFPA de Figeac	Groupe III ES	A3D007231	56464		X	
	EPLFPA de Saint Gaudens		EPLFPA de Saint Gaudens	Groupe III	A3D036707	56517		X	
	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban		EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban	Groupe III ES	A3D007562	56569		X	
	EPLFPA d'Ondes		EPLFPA d'Ondes	Groupe III	A3D006977	56426		X	
	EPLFPA de Nîmes		EPLFPA de Nîmes	Groupe III ES	A3D005295	56497		X	
	EPLFPA de Rodez La Roque		EPLFPA de Rodez La Roque	Groupe III ES	A3D006646	56513		X	
	EPLFPA de Toulouse		EPLFPA de Toulouse	Groupe III ES	A3D006837	56530		X	
	EPLFPA du Tarn à Albi		EPLFPA du Tarn à Albi	Groupe III ES	A3D007434	56571		X	
	EPLFPA de Tarbes		EPLFPA de Tarbes	Groupe III	A3D036710	56528		X	
	EPLFPA de la Lozère		Site de la Canourge	Groupe II	A3L0200010	56548		X	
	EPLFPA du Tarn à Albi		Site de Lavaur	Groupe II	A3D021191	56570		X	
	EPLFPA du Tarn et Garonne à Montauban		Site de Moissac	Groupe II	A3D021192	56568		X	
	EPLFPA de Perpignan Roussillon		Site de Rivesaltes	Groupe II	A3D005714	56501		X	
	EPLFPA de Perpignan Roussillon		Site de Théas	Groupe II	A3D005670	56502		X	
	PACA		EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon	Groupe III	A3D012703	56421		X
		EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	Groupe III ES	A3D010519	56410		X	
		EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	Site des Calanques - Marseille	Groupe II	A3D010448	56408		X	
	Pays de la Loire	EPLFPA de Brettes les Pins	EPLFPA de Brettes les Pins	Groupe III	A3D018936	56439		X	
		EPLFPA de Fontenay Le Comte	EPLFPA de Fontenay Le Comte	Groupe III	A3D009235	56466		X	
	Réunion	EPLFPA du Mans	EPLFPA du Mans	Groupe III ES	A3D008989	56562		X	
		EPLFPA de Saint Joseph	EPLFPA de Saint Joseph	Groupe III	A3D000212	56520		X	
	Directeur adjoint - FPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Besançon	EPLFPA de Besançon	Groupe III	A3D031245	56428		X
			EPLFPA de Reethel	EPLFPA de Reethel	Groupe III	A3D025809	56510		X
		Grand-Est	EPLFPA de Meurthe et Moselle	EPLFPA de Meurthe et Moselle	Groupe III	A3D029341	56487		X
			EPLFPA des Vosges	EPLFPA des Vosges	Groupe III	A3D031309	56557		X
		Hauts-De-France	EPLFPA de l'Oise	EPLFPA de l'Oise	Groupe III	A3D030852	56545		X
	Occitanie	EPLFPA de Nîmes	EPLFPA de Nîmes	Groupe III	A3D031817	56496		X	
		EPLFPA de la Lozère	EPLFPA de la Lozère	Groupe III	A3D005569	56549		X	
	Réunion	EPLFPA de Saint Paul	EPLFPA de Saint Paul	Groupe III	A3D021222	56523		X	
	Directeur adjoint - Exploitations	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA d'Aubenas	Exploitation agricole d'Aubenas	Groupe III	A3D032980	56575		X
		Normandie	EPLFPA de Seine-Maritime	EPLFPA de Seine-Maritime	Groupe III	A3D032215	56526		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bordeaux Gironde	EPLFPA de Bordeaux Gironde	Groupe III	A3D000779	56433		X	
		PACA	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	Groupe III	A3D024416	56409		X
	Directeur atelier technologique	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Atelier technologique de Quétigny Plombières	Groupe III	A3D024796	56378		X
			ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	Atelier technologique de Poligny (ENILEA)	Groupe III	A3D004703	56377		X
		Bretagne	EPLFPA de Guingamp Kernilien	EPLFPA de Guingamp Kernilien	Groupe III	A3D031318	56470		X
		Île-de-France	CEZ Rambouillet	Atelier technologique hippique de Rambouillet	Groupe III	A3D018900	56379		X
		Normandie	EPLFPA d'Evreux	Atelier technologique d'Evreux	Groupe III	A3D008483	56376		X
	Occitanie	EPLFPA de Rodez La Roque	Atelier technologique agricole de Rodez La Roque	Groupe III	A3D006693	56375		X	
		EPLFPA d'Aurillac	Exploitation	Groupe III	A3D001599	56576		X	
		EPLFPA de Brioude Bonnefont	Exploitation agricole de Brioude Bonnefont	Groupe III	A3D001720	56582		X	
		EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	Exploitation agricole de Neuvy	Groupe III	A3D001483	56590		X	
		EPLFPA de Roanne Chervé Noiretable	Exploitation agricole de Roanne Chervé	Groupe III	A3D011524	56595		X	
		EPLFPA de Bourg en Bresse	Exploitation agricole de Bourg-en-Bresse	Groupe III	A3D011006	56578		X	
		EPLFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	Exploitation agricole des Terres de l'Yonne	Groupe III	A3D031248	56604		X	

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	N° ODISSEE	Numéro de publication	Publication		
							V	SV	
Directeur d'exploitation agricole	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune	Groupe III	A3D002101	56550		X	
		EPLFPA de Besançon	Exploitation agricole de Besançon	Groupe III	A3D0030484	56429	X		
	Bretagne	EPLFPA de Quimper Brehoulou	Exploitation agricole de Quimper Brehoulou	Groupe III	A3D002926	56593		X	
		EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Exploitation horticole de Châteaulin	Groupe III	A3D003042	56607	X		
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Bourges - Le Sollier	Exploitation agricole de Bourges - Le Sollier	Groupe III	A3D003425	56579		X	
		EPLFPA de Tours Fondettes	Exploitation agricole de Tours Fondettes	Groupe III	A3D003660	56601		X	
		EPLFPA de Chartres	Exploitation agricole de Chartres La Saussaye	Groupe III	A3D003504	56583	X		
	Corse	EPLFPA de Sartène	Exploitation agricole de Sartène	Groupe III	A3D004441	56597		X	
		EPLFPA Les Silons de Haute-Alsace	Exploitation horticole Jardin Pfloubourg à Wintzenheim	Groupe III	A3D000634	56606		X	
	Grand-Est	EPLFPA de Rethel	Exploitation agricole de Rethel	Groupe III	A3D024922	56594	X		
		EPLFPA Agri-Pôles Haute-Marne	Exploitation agricole de Chaumont (EPLFPA Haute-Marne)	Groupe III	A3D004369	56584		X	
		EPLFPA de Meurthe et Moselle	Exploitation agricole de Nancy-Toul	Groupe III	A3D006311	56589		X	
		EPLFPA de Châlons en Champagne	Exploitation agricole de Somme Vesle	Groupe III	A3D004255	56598		X	
		EPLFPA de Château Salins	Exploitation agricole de Château-Salins	Groupe III	A3D006444	56585		X	
	Hauts-De-France	EPLFPA de la Thiérache	Exploitation agricole de Vervins	Groupe III	A3D009386	56602	X		
	Île-de-France	EPLFPA de Brie Comte Robert	Exploitation agricole de Brie Comte Robert	Groupe III	A3D004938	56581	X		
		EPLFPA de l'Eure	Exploitation agricole de Mesnils sur Iton	Groupe III	A3D008404	56588		X	
	Normandie	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	Exploitation agricole de St Hilaire	Groupe III	A3D018934	56599	X		
		EPLFPA de l'Eure	Exploitation agricole Gilbert Martin Le Neubourg	Groupe III	A3D008446	56573	X		
		EPLFPA de Coutances	Exploitation horticole de Coutances	Groupe III	A3D008196	56608	X		
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bressuire	Exploitation agricole de Bressuire	Groupe III	A3D010051	56580		X	
		EPLFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation viticole de Bordeaux-Blanquefort	Groupe III	A3D000835	56612		X	
		EPLFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Le Renaudin à Jonzac	Groupe III	A3D009820	56574		X	
		EPLFPA des Landes	Exploitation agricole de Dax	Groupe III	A3D001050	56586		X	
		EPLFPA de l'Osellerie (Angoulême)	Exploitation agricole de Salles de Barbezieux	Groupe III	A3D009715	56596	X		
		EPLFPA de Saint Yrieix La Perche	Exploitation agricole de La Faye St Yrieix	Groupe III	A3D006208	56620	X		
		EPLFPA du Périgord à Couloumiex	Exploitation viticole de Bergerac-Monbazillac	Groupe III	A3D000762	56611	X		
	Occitanie	EPLFPA de la Lozère	Exploitation aquacole de La Canougue	Groupe III	A3D005614	56605		X	
		EPLFPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavacant	Groupe III	A3D007132	56577		X	
		EPLFPA d'Ondes	Exploitation agricole de Ondes	Groupe III	A3D007012	56591		X	
		EPLFPA de Saint Gaudens	Exploitation agricole de St Médard St Gaudens	Groupe III	A3D000964	56600		X	
		EPLFPA de Pamiers	Exploitation agricole de Pamiers	Groupe III	A3D006629	56592		X	
	PACA	EPLFPA de Tarbes	Exploitation horticole de Tarbes	Groupe III	A3D007421	56609		X	
		EPLFPA d'Avignon	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue	Groupe III	A3D032709	56603		X	
	Directeur CFA	Pays de la Loire	EPLFPA de La Roche-sur-Yon	Exploitation agricole de La Roche/Yon	Groupe III	A3D009146	56587	X	
		Bretagne	EPLFPA de Saint Aubin du Cormier	CFA Saint Aubin du Cormier	Groupe III	A3D022986	56382	X	
		Centre-Val-de-Loire	EPLFPA du Loiret	CFA du Loiret	Groupe III	A3D004004	56384	X	
		Grand-Est	EPLFPA de Meurthe et Moselle	CFA de Meurthe et Moselle	Groupe III	A3MM000002	56383	X	
		Guadeloupe	EPLFPA de Guadeloupe	CFA Guadeloupe	Groupe III	A3D000070	56381	X	
		Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Pau Montardon	Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques	Groupe III	A3D001429	56613		X
			EPLFPA de Saintonge à Saintes	Site de Saintes du CFA de la Charente Maritime	Groupe III	A3D032047	56616		X
	Directeur CFA/CFPPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Lons Le Saurier- Montmorot	EPLFPA de Lons Le Saurier- Montmorot	Groupe III	A3D033393	56484	X	
Grand-Est		EPLFPA de Charleville Mézières	CFPPA Charleville Mézières	Groupe II	A3D033461	56389		X	
Guyane		EPLFPA de Guyane	CFPPA Macouria	Groupe III	A3D033466	56392		X	
Directeur CFPPA	Normandie	EPLFPA de Saint Lô Thère	CFPPA Saint Lô Thère	Groupe III	A3D033464	56394		X	
		EPLFPA d'Aurillac	CFPPA Aurillac	Groupe III	A3D001627	56385		X	
	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA de Valence	CFPPA Bourg les Valence	Groupe III	A3D011169	56387		X	
		EPLFPA Campus Agronova à Montbrison Précieux	CFPPA Montbrison-Précieux	Groupe III	A3D021041	56393		X	
		EPLFPA de Bourg en Bresse	CFPPA Bourg en Bresse	Groupe III	A3D011025	56386		X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de La Côte Saint André	CFPPA La Côte Saint André	Groupe III	A3D011332	56391	X		
		EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	CFPPA de Dijon Quétigny	Groupe III	A3D032708	56396		X	
	Centre-Val-de-Loire	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	CFPPA de l'ENILEA de Mamirolle-Poligny	Groupe III	A3D025819	56398		X	
		EPLFPA de Chartres	CFPPA Chartres	Groupe III	A3D026751	56390	X		
		Guadeloupe	EPLFPA de Guadeloupe	CFPPA de Grande Terre	Groupe III	A3D021866	56397	X	
		Hauts-De-France	EPLFPA de la Haute Somme	CFPPA de la Haute Somme	Groupe III	A3D031033	56399		X
		EPLFPA de l'Oise	EPLFPA de l'Oise	Groupe III	A3D032706	56546	X		
Île-de-France	EPLFPA de Brie Comte Robert	EPLFPA de Brie Comte Robert	Groupe III	A3D034421	56441		X		
	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	CFPPA Tulle-Naves	Groupe III	A3D005965	56395		X		
Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Bressuire	CFPPA Bressuire	Groupe III	A3D010666	56388	X			
	EPLFPA de Castelnaudary	EPLFPA de Castelnaudary	Groupe III	A3D032219	56446		X		
Occitanie	EPLFPA de Mirande	Site de Mirande du CFPPA du Gers	Groupe III	A3D007227	56615	X			
	EPLFPA de Vic en Bigorre	Site de Lannemezan du CFPPA Hautes Pyrénées	Groupe III	A3D007391	56614	X			

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

DGER/SET/SDEDC/BPCE

RENTREE SCOLAIRE 2026

**DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLFPA
CANDIDAT EXTERNE AU MAASA**

**DOCUMENTS À JOINDRE AU
DOSSIER À ADRESSER**

**par voie postale, sous couvert hiérarchique : DRAAF-
DAAF/SRFD-SFD dont relève l'emploi postulé (cf . fiche de poste)**

par courriel : DGER, BASE et RAPS

Identification du demandeur

Nom		Prénom	
Matricule RenoiRh		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Motifs de la demande de mobilité

(cocher la case correspondante)

Convenance personnelle

Mobilité double (« *demandes conjointes* » : compléter les cases ci-dessous)

Nom du conjoint :

Matricule RenoiRh :

Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAASA)

Nom du conjoint :

Matricule RenoiRh :

Autre motif

ANNEXE B bis

Candidats internes et externes au MAASA dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement agricole technique public

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

Matricule RnoiRh :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

**ANNEXE C
CANDIDATS EXTERNES AU MAASA**

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoIRh	
------------------------------------	--	--------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026 (par ordre de priorité)	Type de poste	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE
(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »

Date et signature :

CANDIDATS EXTERNES AU MAASA

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoRh :	
-----------------------------	--	--------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Favorable	Défavorable
-----------	-------------

Date, cachet et signature :

--

ANNEXE E

CANDIDATS EXTERNES AU MAASA

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

--

Entourer l'une des cases suivantes :

Favorable	Défavorable	
------------------	--------------------	--

Date, cachet et signature :

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRETARIAT NATIONAL - 78 RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP



Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr



Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau

Tél. : 01 49 55 46 78
Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr



Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission

Tél. : 01 49 55 81 30
Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyétin@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE -DE-FRANCE ET INTERNATIONAL
78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Catherine Moulins : 01 49 55 56 18 / Stéphanie Maury : 01 49 55 56 18

Mail de la MAPS : liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr



Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

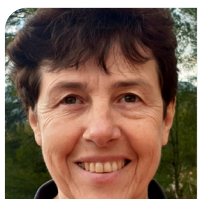
Tél. : 01 49 55 51 04
Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGAL, SG: DPT, DES, DSS
Agents à l'international
DDT et DDPP: Val d'Oise
Etablissements publics: INRAE, CIRAD
Autres structures/agents détachés: Val d'Oise
Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM
DRIAAF
Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris
FCPR
Référent national: AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
Portable : 07 63 04 04 75
Sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: CGAAER, DGPE, SNUM (Paris, Toulouse)
Établissements publics: INAO, Agence BIO
Agents du secteur privé
Référente nationale: Agence BIO, INAO

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGER, SG, déchargés syndicaux
DDT et DDPP: Essonne
Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet
Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)
Autres structures/agents détachés: Essonne
Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

Administration centrale: SG: SRH, DAC des ministères autres que MASA

DDT et DDPP: Yvelines

Enseignement supérieur : ENSP, ODEADOM

Autres structures/agents détachés: Yvelines

Référente nationale: ODEADOM

Suit les agents en poste :

Administration centrale: SSP (Paris, Toulouse), Cabinet, Bureau du Cabinet, MTE : suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA

DDT et DDPP: Seine-et-Marne

DRIEAT

Enseignement supérieur : ENVA

Etablissements publics: FranceAgriMer, (Montreuil), AESN

Autres structures/agents détachés: Seine-et-Marne



Anne-Marie GRIFFON

Tél. : 01 49 55 54 87
Portable : 06 58 84 50 87
Anne-marie.griffon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

Administration centrale: SG : DAJ, ASMA

DDT et DDPP: Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Etablissements publics : ASP, ONF et CNPF

Autres structures/agents détachés: Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

**MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND-EST**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : 78 RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Pas-de-Calais

Enseignement technique: Pas-de-Calais

Autres structures/agents détachés: Pas-de-Calais

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM: Grand-Est

DDT (M) / DD(ETS)PP: Somme

Enseignement technique : Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogly1@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :
DDT(M) / DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin
Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin
Autres structures/agents détachés: Aube, Nord, Haut-Rhin
ONF: Hauts-de-France, Grand-Est



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :
DRAAF / FAM: Hauts-de-France
DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle
Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle
Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)
Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixérécourt, IGN Champigneules, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)
Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :
DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement supérieur: ENGÉES
Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :
DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Établissements publics MAA-MTE: VNF DT NE Nancy, VNF Alsace, VNF Hdf
DR ASP: Hauts-de-France, Grand-Est
OFB: Hauts-de-France, Grand-Est
Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Référent national: VNF



Marie-Christiane CASALA

Tél. : 01 49 55 55 10
Portable : 07 85 45 12 24
marie-christiane.casala@agriculture.gouv.fr

DREAL: Hauts-de-France
DREAL: Grand-Est
DDT(M) / DD(ETS)PP : Meuse, Vosges, Marne
Enseignement technique: Meuse, Vosges, Marne
INAO: Grand-Est
Autres structures/agents détachés: Meuse, Vosges, Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 06 58 24 01 26 (dépts 07,26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 07 64 46 21 69 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogosz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Jean-Pascal FAYOLLE
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Portable : 06 58 62 15 25
jean-pascal.fayolle@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Auvergne-Rhône-Alpes
DDT / DD(ETS)PP : Allier, Puy-de-Dôme
Enseignement technique : Allier, Puy-de-Dôme
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Clermont-Ferrand, Lyon)
Autres structures/agents détachés : Allier, Puy-de-Dôme



Jean-Pierre GRAULE
(Lyon)

Portable : 06 99 82 67 88
jean-pierre.graule@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère
Enseignement technique : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA Rhône
Autres structures et agents détachés : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon - Clermont-Ferrand)
DDT / DD(ETS)PP : Loire, Savoie
Enseignement technique : Loire, Savoie
Enseignement supérieur : VetAgroSup (Clermont-Ferrand, Lyon)
Établissements publics MAA-MTE : OFB (Lyon - Clermont)
Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Bourgogne-Franche-Comté
DDT / DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Ardèche, Drôme
Enseignement technique : Ardèche, Drôme
Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), InstitutAgro (Dijon, Clermont-Ferrand)
Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO Valence
Autres structures/agents détachés : Ardèche, Drôme



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté
DDT / DD(ETS)PP : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Enseignement technique : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Infoma : Corbas
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)
Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 06 58 24 01 26 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 07 64 46 21 69 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

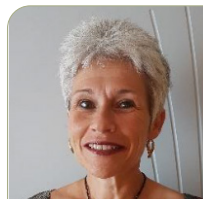
Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogoz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Chantal BAUDIN
(Lyon)

Portable : 06 07 87 43 80
chantal.baudin@agriculture.gouv.fr



Anne RIZAND
(Dijon)

Portable : 06 17 12 58 79
anne.rizand@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Ain, Rhône, Cantal

Enseignement technique: Ain, Rhône, Cantal

Établissements publics MAA-MTE: IFCE Auvergne-Rhône-Alpes, IGN (Lyon), ONF Auvergne-Rhône-Alpes, VNF (Lyon), INAO Aurillac

Autres structures/agents détachés: Ain, Rhône, Cantal

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Nièvre, Saône-et-Loire

Enseignement technique: Nièvre, Saône-et-Loire

Établissements publics MAA-MTE: ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés: Nièvre, Saône-et-Loire

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : DRAAF OCCITANIE - BÂT.D-1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Benoît LAVIGNE
Coordonnateur de la mission (Toulouse)

Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement technique: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement supérieur : ENSFEA

Établissements publics: Parc National des Pyrénées, ONF Agence territoriale Ariège/Aude/Pyrénées Orientales

Autres structures et agents détachés: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales



Jean CEZARD
(Toulouse)

Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Occitanie

DDT/DD(ETS)PP: Haute-Garonne, Lot,

Enseignement technique: Haute-Garonne, Lot

Établissements publics: ONF DT Sud Méditerranée et Occitanie,

Agence Territoriale Hérault/Gard, Agence territoriale Haute-

Garonne/Hautes-Pyrénées/Gers, Agence territoriale RTM Pyrénées

Autres structures/agents détachés: Lot, Haute-Garonne



Mario CHARRIERE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aveyron, Lozère

Enseignement technique: Aveyron, Lozère

Établissements publics: ASP Occitanie, Parc National des Cévennes, ONF Agence Territoriale Lozère

Autres structures et agents détachés: Aveyron, Lozère



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Occitanie, DIRSO, MTE-CVRH

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Enseignement technique: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Établissements publics: SCHAPI 31, OFB DR Haute-Garonne, VNF 31, Météo-France

Autres structures/agents détachés: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne



Bernard VIU
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM et DREAL : PACA

DDT(M)/DD(ETS)PP: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence,

Enseignement supérieur: ENSP Marseille

Enseignement technique: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence

Établissements publics: PN Mercantour, PN Calanques, INRAE et IGN Aix-en-Provence, DPFM, CEREMA, ASP PACA-Corse, OFB DR PACA, ANSES 06, ONF : Agence DFCl, Agences Etudes et Travaux Midi-Méditerranée, Agence Territoriale Bouches du Rhône/

Vaucluse et Agence territoriale Alpes de Haute Provence

Autres structures et agents détachés: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence



Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Corse

DREAL: Corse

DDT(M)/DD(ETS)PP: Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

Enseignement technique: Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse

Établissements publics: Parc National de Port-Cros, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF : Agence Alpes-Maritimes / Var et Corse du Sud, OFB Hérault (centre national)

Autres structures et agents détachés: Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : DRAAF OCCITANIE - BÂT.D-1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005-31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Rémi BOUTROUX
(Montpellier)

Portable : 06 08 69 62 15
remy.boutroux@agriculture.gouv.fr



Catherine CARRÈRE-ROLAND
(Montpellier)

Portable : 06 77 10 48 45
catherine.carrere-roland@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Hautes-Alpes, Gard, Hérault

Enseignement technique: Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète

Établissements publics: IFCE Uzès (dont antenne Aveyron et Haute-Garonne), INAO Occitanie, IFCE du Gard-Antenne de l'Aveyron, Parc National des Ecrins, ONF Hautes-Alpes et RTM

Autres structures et agents détachés: Gard, Hérault, Hautes-Alpes

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Haute-Corse, Tarn

DML: Haute-Corse

Enseignement supérieur : ENVT, Institut Agro (y compris Florac), CIHEAM, CIRAD, AgroParisTech Montpellier

Enseignement technique : Tarn

Établissements publics: ONF Haute-Corse, Agence territoriale Aveyron/-Lot/Tarn/Tarn et Garonne, ANSES, INRAE Montpellier

Autres structures et agents détachés: Haute-Corse, Tarn

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin: 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : CITÉ ADMINISTRATIVE – 2 RUE JULES FERRY - 33000 BORDEAUX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP : Indre-et-Loire
Enseignement technique : Indre-et-Loire
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire)
Autres structures/agents détachés : Indre-et-Loire, SGAR Centre Val de Loire
Référent national : co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Murièle MILLOT
(Tours)

Tél. : XXX
Portable : 06 59 71 13 06
muriele.millot@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Enseignement technique : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bourbonnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Référente nationale : co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Centre-Val de Loire
DDT(M)/DD(ETS)PP : Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Enseignement technique : Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Établissements publics MASA-MTE : INRAE (Loiret), IGN (Nogent-sur-Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés : Eure-et-Loir, Indre, Loiret (dont Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référente nationale : IGN



Alain MESPLEDE
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 54
Portable : 06 99 70 23 99
alain.mesplede@agriculture.gouv.fr



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro
Enseignement technique : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
Établissements publics MASA-MTE : INRAE (Villeneuve d'Ornon), IFCE (Bordeaux et Villeneuve-sur-Lot), IGN DT Sud-Ouest (Saint-Médard-en-Jalles), INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes, ONF Agence territoriale Landes-Nord aquitaine (Bruges)
Autres structures/agents détachés : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique : Charente, Charente-Maritime, Lycée maritime (La Rochelle)
Établissements publics MAA-MTE : DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés : Charente, Charente-Maritime
Référent national : co-référent ASP

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : CITÉ ADMINISTRATIVE – 2 RUE JULES FERRY - 33000 BORDEAUX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Nouvelle-Aquitaine

DDT(M)/DD(ETS)PP : Corrèze, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques

Enseignement technique : Corrèze, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques,
Lycée maritime (Ciboure)

Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Pau-Gelos), INAO (Pau),
DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), ONF Agence territoriale
Pyrénées-Atlantiques (Pau)

Autres structures/agents détachés : Corrèze, Dordogne,
Pyrénées-Atlantiques

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier : 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
Stéphanie Mobihan : 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
Catherine Tirado : 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire, Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE
Coordonnateur de la mission

Tél. : 02 99 28 22 88
Portable : 06 09 37 73 70
Thierry.place@agriculture.gouv.fr



Benoit JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DRAAF /FAM : Normandie
DDT(M) /DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie, DIR MEMN
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Seine-Maritime, Sarthe

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DREAL : Bretagne
DDT(M) /DD(ETS)PP : Ille-et-Vilaine, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 35
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Ille-et-Vilaine (dont OFB), Vendée



Patrick SEAC'H

Tél. : 02 99 28 22 91
Portable : 06 68 61 51 53
patrick.seach@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF : Pays de la Loire
DDT(M) /DDPP : Finistère, Loire-Atlantique, Orne
Enseignement technique : Finistère, Loire-Atlantique
Établissements publics MAA-MTES : ONF 44 et 61 CEREMA 29 et 44
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Finistère, Loire-Atlantique, Orne

Suit les agents en poste :

DDT(M) /DDPP : Calvados, Eure, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Sarthe et Mayenne), Eure, Morbihan
Établissements publics MAA-MTES : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE Bretagne
INAO : Calvados-Nantes
IGN : Calvados-Nantes
DIR NAMO
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Calvados, Eure, Morbihan
Référent national : CEREMA



Françoise POL

Tél. : 02 99 28 22 92
Portable : 06 66 71 07 49
francoise.pol1@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M) /DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire)
Enseignement technique : Manche, Vendée
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Côtes-d'Armor, Manche, Mayenne
Référente nationale : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M) /DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Maine-et-Loire
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49, INAO 49
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Maine-et-Loire

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER

DRAAF OCCITANIE - BÂT.D - 1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon